

# Vaccination Anti-COVID en pharmacie d'officine



GUIDE PRATIQUE - 10.03.2021

## Conditions de réalisation de la vaccination

- Formation & déclaration
- Espace de vaccination
- Information des patients
- Vérification de l'éligibilité & prise de rendez-vous

## Approvisionnement

- Trousse de première urgence
- Modalités d'approvisionnement
- Matériel d'injection
- Vaccin Astrazeneca

## Accueil du patient

- Consentement
- Prescription par le pharmacien

## Réalisation de la vaccination

- Préparation pré-vaccinale astrazeneca
- Injection
- Elimination des déchets

## Traçabilité et suivi post-vaccinal

- Surveillance et choc anaphylactique
- Traçabilité de l'acte vaccinal
- Prise du second rendez-vous
- Suivi et gestion des effets indésirables

## Rémunération

- Vaccination
- Traçabilité dans le système d'information "Vaccin Covid"

## Dispensation aux autres professionnels de santé

- Professionnels concernés
- Modalités de commande
- Facturation

# Conditions de réalisation de la vaccination

## Formation & déclaration

- Être formé à la vaccination et être pharmacien diplômé

La formation à la vaccination validée lors de la mise en place de la campagne de vaccination antigrippale dans les officines est une formation réglementairement universelle à toutes les vaccinations et est ainsi valable dans le cadre de la vaccination anti-covid. Si vous n'êtes pas encore formé, contactez rapidement un organisme de formation.

- Déclarer les pharmaciens vaccinateurs auprès de l'ARS en cas de modification de l'équipe vaccinale de la pharmacie

La déclaration est adressée par le pharmacien titulaire d'officine au directeur général de l'ARS par tout moyen permettant d'attester la date de réception par celle-ci.

## Espace de vaccination

- Disposer d'un local comprenant un espace de confidentialité clos, sans accès possible aux médicaments, accessible depuis l'espace client
- Aménager l'espace avec des équipements adaptés :
  - Table ou bureau
  - Chaise ou fauteuil pour l'injection et la surveillance post-vaccinale
  - Point d'eau ou solutions hydro-alcooliques
  - Collecteur DASRI

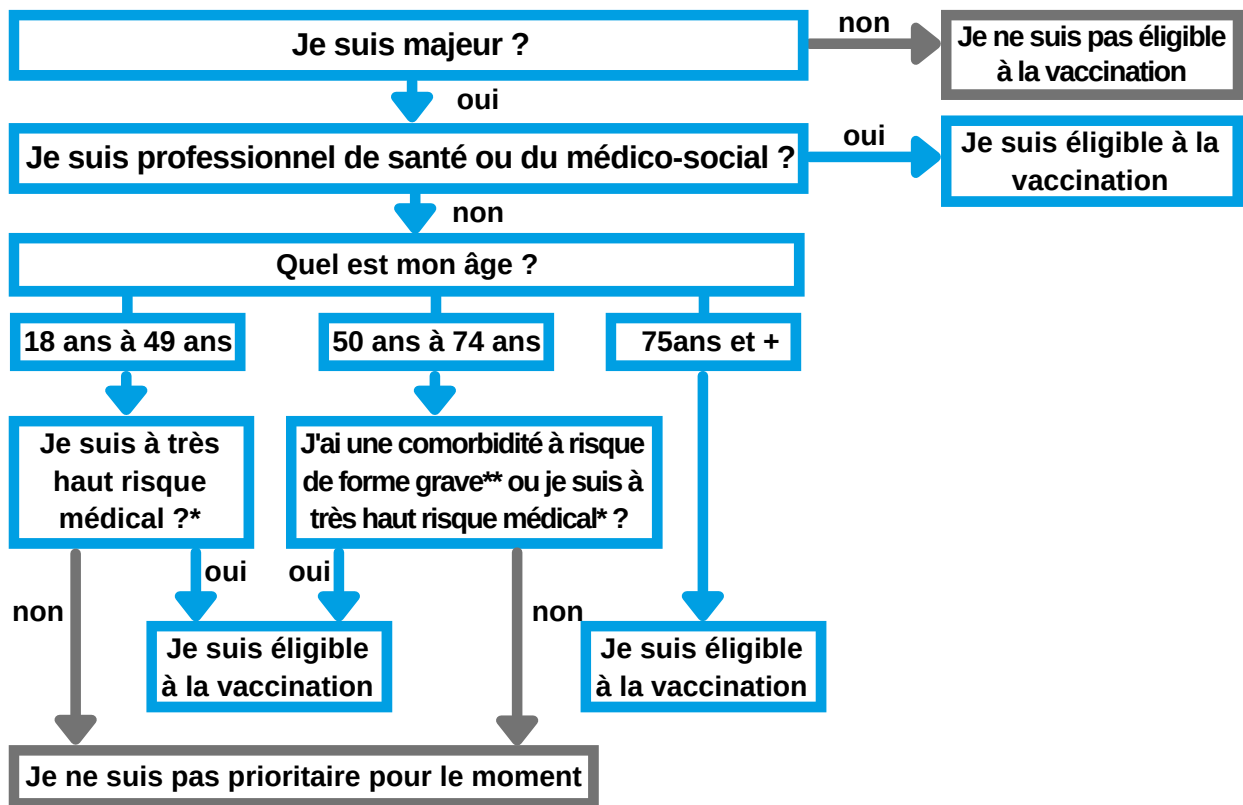
## Information des patients

- Mettre éventuellement une affiche en vitrine pour informer les patients des critères d'éligibilité et des modalités de prise de rendez-vous

Une affiche est mise à votre disposition en annexe

## Vérification de l'éligibilité & prise de rendez-vous

- Vérifier l'éligibilité du patient



\*cancer, maladie rénale sévère, transplantation, poly-pathologie avec 2 insuffisances d'organe, maladie rare et trisomie 21

\*\*trisomie 21, transplantation, maladie cardio-vasculaire, diabète, pathologie respiratoire chronique, IRC, obésité IMC>30, cancer, maladie hépatique chronique, immunodépression, pathologie neurologique et psychiatrique.

Les patients de 75 ans et plus et les patients à très haut risque médical à partir de 18 ans peuvent être vaccinés en pharmacie avec le vaccin Astrazeneca. Cependant, les vaccins à ARNm sont à privilégier.

- Mettre le patient sur liste d'attente ou prendre le rendez-vous si la date de livraison est confirmée

L'organisation des rendez-vous doit être adaptée au temps de conservation du vaccin et au nombre de doses par flacon (groupe de 11 patients sur une plage de 6h pour le vaccin Astrazeneca). Prévoyez des patients sur listes complémentaires et facilement mobilisables afin de pouvoir bénéficier de doses surnuméraires. Aucune dose ne doit être perdue. Vous pourrez, si besoin, vacciner des patients en dehors de la cible vaccinale.

- Conseiller au patient de se vêtir d'un vêtement pratique le jour de la vaccination (manche courte) et de venir avec sa carte vitale

# Approvisionnement

## Trousse de première urgence

- S'assurer que vous disposez d'une trousse d'urgence valide :
  - deux stylos d'adrénaline (ou deux ampoules d'adrénaline de 1mg/1mL, deux seringues tuberculiques de 1 mL ; deux aiguilles intramusculaires 21 G),
  - compresses et de l'alcool à 70%
- Imprimer et afficher dans le local la fiche de "prise en charge de l'anaphylaxie" disponible en annexe

Il est nécessaire de vérifier la date de péremption de votre adrénaline.

## Modalités d'approvisionnement

- Commander les vaccins sur <https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/> en fonction de vos besoins

Les commandes (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens) doivent être réalisées entre le lundi 8h et le mercredi 23h afin que les vaccins, seringues et aiguilles puissent être livrés automatiquement par le grossiste-répartiteur le jeudi ou vendredi de la semaine suivante.

## Matériel d'injection

- Vérifier que les seringues reçues sont conformes :
  - Seringue de 1ml dite à tuberculine
- Vérifier que les aiguilles reçues sont conformes :
  - Diamètre : 25 à 22 G
  - Longueur : ≥ 25mm (voire 16mm si <60kg & si enfoncé jusqu'à la garde)

## Vaccin AstraZeneca

- S'informer sur les caractéristiques du vaccin :
  - Conditionnement : 10 doses par flacon (une 11ème dose est possible selon le volume mort du matériel d'injection : rien n'interdit de l'utiliser)
  - Conservation :
    - À l'abri de la lumière, position verticale, ne pas secouer, ne pas congeler
    - Flacon non ouvert peut se conserver 6 mois au réfrigérateur entre 2° et 8°C (ne pas utiliser le vaccin après la date d'expiration indiquée sur l'étiquette)
    - Après ouverture (premier prélèvement) : à conserver pendant une seule période de 6 heures maximum à température ambiante c'est à dire à moins de 30°C et/ou au réfrigérateur (conseillé), sinon pendant 48 heures entre 2 et 8° C (déconseillé)

Précaution : Après ouverture, le flacon peut se conserver 48 heures maximum au réfrigérateur entre 2° et 8°C si strict respect de la chaîne du froid et si asepsie parfaite. Le laboratoire assure la stabilité physico-chimique du produit mais pas microbiologique (responsabilité du vaccinateur).

# Accueil du patient

## Consentement

- Recueillir le consentement éclairé

Le professionnel veille à délivrer une information loyale, claire, appropriée et compréhensible, adaptée aux facultés de compréhension de la personne. Le consentement éclairé peut être recueilli à l'oral. Il n'est pas nécessaire de conserver de trace écrite.

## Prescription par le pharmacien

- Interroger la personne afin de remplir le "QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19" en annexe

Le ministère a élaboré un "ARGUMENTAIRE - QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19" (disponible en annexe), celui-ci vous aidera à prendre votre décision à la suite du questionnaire. Les pharmaciens ne sont pas autorisés à prescrire la vaccination pour les femmes enceintes, les femmes qui allaitent et les personnes présentant un trouble de l'hémostase (hors traitement anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire), néanmoins ils peuvent les vacciner sur ordonnance médicale. Les pharmaciens ne sont pas autorisés à prescrire et à vacciner les personnes ayant un antécédent de réaction anaphylactique.

# Réalisation de la vaccination

## Préparation pré-vaccinale AstraZeneca (tutoriel en annexe)

- Préparer le plan de travail :
  - Nettoyer le plan de travail avec un désinfectant
  - Se désinfecter les mains
  - Préparer le matériel (compresses, désinfectant, pansements, seringues aiguilles, collecteur DASRI, poubelle)
- Préparer le flacon :
  - Se désinfecter les mains
  - Sortir le flacon du réfrigérateur
  - Vérifier la date de péremption
  - Vérifier l'aspect du produit (norme : solution incolore à légèrement brune, claire à légèrement opaque, absence de particules)
  - Incrire la date et l'heure de première perforation du flacon

Jeter le flacon dans Cylcamed si la suspension est décolorée ou si des particules visibles sont observées.

- Préparer la seringue - **il n'est pas préconisé de préparer les seringues à l'avance** :
  - Enlever l'opercule du flacon et désinfecter le bouchon avec une compresse imbibée d'alcool modifié 70%
  - Peler l'emballage de la seringue
  - Décapuchonner l'aiguille, **ne pas aspirer d'air** et piquer le flacon
  - Retourner le flacon et prélever 0,5 ml (vérifier le volume, l'absence de bulle)
  - Ajuster le volume à l'intérieur du flacon

Il est possible de prélever et d'injecter avec la même aiguille. Il est possible d'utiliser la 11ème dose le cas échéant. Ne pas diluer la suspension Astrazeneca, ne pas l'agiter, ne pas mélanger dans la même seringue avec d'autres vaccins ou médicaments. Ne pas regrouper le produit résiduel provenant de différents flacons.



## Injection

- Injection du vaccin par voie intra-musculaire :
  - Demander au patient le bras de son choix et désinfecter la zone d'injection
  - Tendre la peau fermement entre le pouce et l'index (ne pas effectuer de pli cutané et ne pas faire sortir la première goutte)
  - Enfoncer l'aiguille d'un mouvement sûr et rapide perpendiculairement au plan cutané (injection intramusculaire à 90° dans le deltoïde du bras supérieur uniquement)
  - Injecter la dose entière de vaccin du COVID-19 (Injecter directement sans aspirer avant d'injecter)
- Comprimer le point d'injection avec une compresse et appliquer un pansement.

Personnes sous anticoagulants : exercer une pression ferme au point d'injection sans masser ni frotter pendant au moins 2 minutes

## Élimination des déchets

- Évacuer les flacons usagers dans Cyclamed
- Évacuer les seringues et aiguilles dans le collecteur DASRI
- Désinfecter avec un virucide (norme 14476) les surfaces sur lesquelles du vaccin a été renversé

# Suivi post-vaccinal et traçabilité

## Surveillance et choc anaphylactique

- Surveiller la personne vaccinée pendant au moins 15 minutes afin de détecter la survenue éventuelle d'une réaction anaphylactique

Une fiche pédagogique et des tutoriels vidéo sur la gestion du choc anaphylactique sont disponibles en annexe.

## Traçabilité de l'acte vaccinal

- Se connecter sur la plateforme "Vaccins Covid" <http://vaccination-covid.ameli.fr/> avec votre cps ou e-cps pour enregistrer systématiquement l'acte vaccinal

Retrouvez la procédure de création de votre carte e-cps et un tutoriel de connexion sur la plateforme "Vaccins Covid" sur [www.uspo.fr](http://www.uspo.fr). Assistance au 0 800 08 12 07 du lundi au vendredi (9h à 20h, service et appel gratuits). Vous serez indemnisé automatiquement chaque mois par l'assurance maladie à hauteur de 5,40€ TTC (TVA 0%) par vaccination. Il n'est donc pas nécessaire de facturer ce montant par FSE.

- Imprimer l'attestation d'éligibilité et de vaccination afin de les remettre au patient

## Prise du second rendez-vous

- Programmer la seconde injection 12 semaines après la première injection d'Astrazeneca

## Suivi et gestion des effets indésirables

- Prévenir le patient d'éventuels effets indésirables :
  - douleur au point d'injection
  - syndrome pseudo grippal (fièvre élevée, courbatures ou céphalées)

En cas de fièvre et/ou de douleurs, l'ANSM conseille de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible. Devant tout symptôme évocateur d'une hypertension artérielle tels qu'un malaise, des maux de têtes, des vertiges, il est recommandé aux personnes vaccinées d'effectuer un contrôle de la pression artérielle pour une prise en charge médicale la plus précoce possible si cela s'avère nécessaire.

- Conseiller éventuellement une prophylaxie post vaccinale (paracétamol)
- Signaler (patient ou professionnel) les effets indésirables sur <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

## Facturation

### Vaccination

- Facturer la vaccination avec le code acte INJ à 7,90€ TTC pour la métropole avec TVA 0% (et 8,30€ pour les DOM) : 100% remboursé par l'assurance maladie et sans pièces justificatives
- Renseigner le NIR (carte vitale) du patient et vous en tant que prescripteur

## Dispensation des vaccins aux autres professionnels de santé

### Professionnels concernés

- Médecins libéraux, médecins du travail et médecins des centres de santé
- Sages-femmes (modalités de commande et de facturation à venir)
- Infirmiers : à venir (modalités de commande et de facturation à venir)

### Modalités de commande

- Le professionnel de santé signale à la pharmacie de son choix qu'il souhaite vacciner ses patients concernés contre la Covid-19 et qu'il a pris une série de rendez-vous
- Le pharmacien conserve le nom et le numéro RPPS du professionnel de santé. Du lundi matin au mercredi 23h, ces informations doivent être enregistrées sur le portail de télédéclaration: <https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/>
- Si un professionnel de santé ne s'est pas signalé avant la fermeture du portail (mercredi à 23h), il devra s'inscrire la semaine suivante pour disposer des doses

## Facturation

- Facturer la délivrance de vaccins lors de chaque dispensation à un professionnel de santé (hors pharmacien) :
  - Code acte :
    - Délivrance de 1 flacon : 1 code acte KGP à 3,45 € (TVA 0%)
    - Délivrance de 2 flacons : 1 code acte KGP à 3,55 € (TVA 0%)
    - Délivrance de 3 flacons : 1 code acte KGP à 3,65 € (TVA 0%)
    - Etc...
  - Prescripteur : renseigner le numéro Assurance maladie du médecin en tant que prescripteur et scanner la prescription du vaccin Astrazeneca rédigée par le prescripteur (obligatoire pour les médecins des centres de santé)

Pour les centres de santé, renseigner le numéro FINESS, le numéro RPPS et la spécialité du professionnel. Pour les médecins du travail, vous devez renseigner le numéro Assurance maladie générique 29199143 8 en tant que prescripteur, le n° RRPS et leur spécialité.

- NIR : renseigner le NIR spécifique générique 1 55 55 55 CCC 025 (où CCC est le numéro de la caisse de rattachement de l'officine) et la date de naissance 31/12/1955
- Exonération : ce code étant à 100%, il n'est pas nécessaire de renseigner un code exonération

## Sources

### Tutoriels vidéo - à retrouver sur le site de l'USPO

- La technologie du vaccin Astrazeneca : <https://www.youtube.com/watch?v=y1b4W7F2Tz4>
- Réalisation de la vaccination : <https://www.youtube.com/watch?v=jpzMciFwqL>
- Choc anaphylactique : <https://youtu.be/twhjfxO5pVA>
- Utilisation des différents stylos d'adrénaline : <https://youtu.be/G9wjJjJos98>

### Bibliographie

- [https://sfpc.eu/wp-content/uploads/2021/02/FAQ-SFPC-ANEPC-Vaccin-AntiCOVID-19\\_V3\\_210222-MAJ-1-1.pdf](https://sfpc.eu/wp-content/uploads/2021/02/FAQ-SFPC-ANEPC-Vaccin-AntiCOVID-19_V3_210222-MAJ-1-1.pdf)
- [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-12/reponses\\_rapides\\_dans\\_le\\_cadre\\_de\\_la\\_covid-19\\_-\\_consultation\\_de\\_prevaccination\\_contre\\_la\\_covid-19\\_en\\_soins\\_de\\_premier\\_recour.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-12/reponses_rapides_dans_le_cadre_de_la_covid-19_-_consultation_de_prevaccination_contre_la_covid-19_en_soins_de_premier_recour.pdf)
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-professionnel-de-sante-du-medico-social-et-du-social/article/guide-de-la-vaccination-pour-les-medecins-infirmiers>
- [https://www.infectiologie.com/fr/actualites/aiguilles-et-vaccin-covid\\_-n.html](https://www.infectiologie.com/fr/actualites/aiguilles-et-vaccin-covid_-n.html)
- [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- <https://www.demarchequalityoffice.fr/>
- DGS urgent du 08.02.2021



# COVID 19

## ICI NOUS RÉALISONS LE VACCIN ANTI-COVID

---



- ✓ **Vérifiez que vous êtes éligible**
- ✓ **Prenez rendez-vous**
- ✓ **Vaccination par votre pharmacien**



## QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Présentez-vous au moins une comorbidité spécifique ?  
(Cf. liste au verso)

OUI  NON

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au  
cours des trois derniers mois ?

OUI  NON

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?

OUI  NON

Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières  
semaines ?

OUI  NON

Si oui, lequel : .....

Avez-vous des antécédents d'allergie ou  
d'hypersensibilité à certaines substances ou avec  
d'autres vaccins ?

OUI  NON

Êtes-vous traité par un médicament anticoagulant ?

OUI  NON

Présentez-vous des troubles de l'hémostase ?  
(taux de plaquette bas, maladie spécifique...)

OUI  NON

Êtes-vous enceinte ?

OUI  NON

Allaitez-vous ?

OUI  NON

### Espace réservé au pharmacien

Date :

-- / -- / --

Signature



## - ARGUMENTAIRE - QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

### Présentez-vous une comorbidité spécifique ?

Cette question permet de valider l'éligibilité du patient face aux critères de priorisation fixés par la HAS.

### Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des 3 derniers mois ?

En cas de réponse positive, le patient ne doit pas se faire vacciner contre la COVID-19. Les recommandations de la HAS préconisent chez les patients immunocompétents d'attendre 6 mois après une infection à Sars-CoV-2 avant de se faire vacciner. Dans ce cas, le schéma vaccinal sera constitué d'une seule dose de vaccin.

### Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?

En cas de réponse positive, le patient ne doit pas se faire vacciner contre la COVID-19. Un épisode de fièvre peut être le signe d'une infection en cours. Dans ce cas là, il faut inviter le patient à consulter son médecin traitant.

### Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines ?

En cas de réponse positive, le patient ne doit pas se faire vacciner contre la COVID-19. Une vaccination récente contre une autre maladie que la COVID-19 ne présente pas de risque pour le patient. Cependant, pour faciliter la compréhension d'un éventuel événement indésirable et limiter d'éventuelles interférences dans les réponses immunitaires suscitées par deux vaccins, il est recommandé d'espacer les vaccinations d'au moins 14 jours.

### Avez-vous des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité à certaines substances ou avec d'autres vaccins ?

En cas de réponse positive, le patient ne doit pas se faire vacciner contre la COVID-19 en officine. Les événements allergiques sont rares avec les vaccins contre la COVID-19. Cependant, pour un patient présentant des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité, il est recommandé au pharmacien d'orienter le patient vers son médecin traitant.

### Êtes-vous traité par un traitement anticoagulant ?

En cas de réponse positive, **le patient peut se faire vacciner contre la COVID-19 en officine.** Cependant, certaines conditions sont à respecter : injecter dans le muscle deltoïde (**sous-cutanée interdite**) - recourir à une aiguille de petit calibre - exercer une pression ferme au point d'injection sans masser ni frotter **pendant au moins 2 minutes**, informer le patient du risque d'hématome.

### Présentez-vous des troubles de l'hémostase ?

En cas de réponse positive, le patient ne doit pas se faire vacciner contre la COVID-19 en officine. Il est recommandé d'orienter le patient vers son médecin traitant pour réaliser l'injection du vaccin.

### Êtes-vous enceinte ? Allaitiez-vous ?

En cas de réponse positive, la patiente ne doit pas se faire vacciner contre la COVID-19 en officine. La grossesse et l'allaitement ne constituent pas une contre indication à la vaccination contre la COVID-19. Il est recommandé d'orienter la patiente vers sa sage-femme ou son médecin traitant pour réaliser l'injection du vaccin.

**Prise en charge initiale de l'anaphylaxie par le vaccinateur**  
(adapté des Recommandations 2016 de la Société Française de Médecine d'Urgence)

**Administration du vaccin**  
**15 minutes d'observation systématique**



Apparition brutale d'un **urticaire** ET  
d'une **atteinte respiratoire** (dyspnée, bronchospasme, hypoxémie)  
ou d'une **atteinte hémodynamique** (hypotension artérielle, syncope, hypotonie, incontinence)



**Appeler le 15**



**Position adaptée: respecter la position de confort du patient**  
Si dyspnée prépondérante : **position demi-assise**  
Si malaise mais conscient : **décubitus dorsal avec jambes surélevées**  
Si trouble de conscience : **position latérale de sécurité**



**Adrénaline** intra-musculaire **0,01 mg/kg** sans dépasser 0,5 mg  
Face latéro-externe du tiers moyen de la cuisse



**Tout patient présentant une anaphylaxie doit être hospitalisé pour surveillance, même en cas de régression rapide des symptômes**